



Groupement Gestion des Risques
Service prévision/planification

Affaire suivie par : LTN WYSS Christophe
☎ : 02.51.45.73.14
@ : sprep@sdis-vendee.fr
Réf. : #50811



**RAPPORT D'ÉTUDE DE DOSSIER
BÂTIMENT INDUSTRIEL, AGRICOLE ou ARTISANAL.
Non ICPE**

Référence : courrier du 22 janvier 2018

Nom du projet : Implantation de 13504 panneaux photovoltaïques sur structure acier

Adresse de l'implantation du projet : LD SAINTE ANNE 85000 ROCHE SUR YON (LA)

Dossier : 50811 – PC08519117Y0206

Demandeur : VENDEE ENERGIE représentée par M. Olivier LOIZEAU

Requérant : DDTM de La Roche sur Yon

TEXTES APPLICABLES OU DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- *Loi 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit : article 77.*
- *Décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie.*
- *Code de la construction et de l'habitation.*
- *Article R111-5 du code de l'urbanisme.*
- *Arrêté n°17 DSIS 1789 du 29 août 2017 portant approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.*
- *Normes relatives aux PI et BI à savoir plus particulièrement les normes NFS 62200, NF EN 14384 et NFS 61213/CN, NF EN 14339 et NFS 61211/CN, NFS 61221.*

ETUDE

PRÉAMBULE :

La présente étude des services d'incendie et de secours ne porte que sur la desserte des bâtiments et la défense extérieure contre l'incendie. Il est important de noter que l'évaluation des besoins est faite en prenant en compte l'activité effective au moment de l'étude. Toute modification d'activité, de procédé de fabrication, de reconfiguration des bâtiments ou de variation de surface à défendre devra conduire à une révision des prescriptions.

Compte tenu de la nature des travaux envisagés, le demandeur devra prendre en compte la réglementation du code du travail, notamment dans l'aménagement intérieur de son bâtiment.

➤ Documents étudiés :

- Un courrier de DDTM en date du 18/01/2018 ;
- Un jeu de plans VSB énergies nouvelles non daté ;
- Une notice descriptive Vendée Energie en date du 01/11/2017 ;
- Permis de construire Mairie de La Roche sur Yon en date du 15/11/2017 ;
- Permis de construire en date du 15/11/2017 ;
- Un courrier Vendée Energie en date du 19/12/2017.

➤ Descriptif sommaire du projet :

Le projet consiste en l'implantation d'environ 13504 panneaux photovoltaïques montés sur des structures en acier fixes (tables) orientés plein sud avec un angle d'inclinaison de 15°. Ces panneaux seront reliés à un poste de transformation et un poste de livraison.

➤ Accès et défense extérieure contre l'incendie :

- Accès des engins de secours :

▶ EXISTANT

L'accès au projet se fait par un accès unique à l'Est depuis la D 37.

▶ AVIS

L'accès des engins de secours, tel que présenté, est conforme.

▶ OBSERVATIONS

Assurer l'accessibilité du projet par une « voie engins » permettant le cheminement des engins de secours dont les caractéristiques sont les suivantes :

- largeur utile minimum : 3 m ;
- hauteur libre minimum : 3,5 m ;
- pente inférieure à 15 % ;
- rayon intérieur minimum, R : 11 m ;
- dans les virages de rayon intérieur inférieur à 50 m, une sur-largeur de $S = 15/R$ mètres est ajoutée ;
- force portante calculée pour un véhicule de 160 kN avec un maximum de 90 kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,6 m au maximum ;

- résistance au poinçonnement : 80 N/cm² sur une surface minimale de 0,20 m² ;
- aucun obstacle n'est disposé entre la « voie engins » et les accès à l'installation ou aux « voies échelles ».
- prévoir une bande coupe-feu de 4 m de large minimum en périphérie du site accessible aux engins d'incendie et de secours.

- Défense extérieure contre l'incendie (DECI) :

- ▶ BESOINS

- Pour assurer la DECI du projet d'un bâtiment agricole, le service départemental d'incendie et de secours estime les besoins à 30 m³/h pendant 2 heures, soit un volume total de 60 m³ disponible en toutes circonstances et à une distance maximale de 400 m par les voies praticables.

- ▶ EXISTANT

- Il existe actuellement :

- un point d'eau artificiel (PEA) référencé n° 191-0603 et en bordure de la D 37, soit à moins de 400 m de l'entrée du site et d'une capacité de 60 m³.

- ▶ AVIS

- La DECI du projet, telle que présentée, est conforme.

- Observations :

- ▶ Le projet présenté devra être réalisé conformément aux textes en vigueur, et sous réserve de l'application des prescriptions précitées.

Le Rapporteur,



Lieutenant Christophe WYSS.